

ARRETE

Tournoi de golf « Fedex open de France 2025 » du 17 au 21 septembre 2025

Ouverture publique des structures

Le Maire de la commune de Saint Nom la Bretèche,

Vu la demande de l'organisateur European Tour French, Madame Katinka Dufour, Championship Director Monsieur Yanik Burkhard, operations manager, 42, Ave Montaigne 75 008 Paris du tournoi de golf « Fedex open de France 2025 » du 17 au 21 septembre 2025 situé Rue Henry Fraissineau 78 860 Saint Nom la bretèche ;

Vu l'avis favorable de la commission de sécurité avec prescriptions ,

Vu l'avis favorable de la commission de sécurité à la demande de dérogation à l'article CTS 15.

Vu l'extrait du registre de sécurité,

Vu les articles CTS 1 à CTS 81 et notamment l'article CTS 31 du règlement de sécurité modifié ;

Vu les articles R 143-I et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant qu'avant toute ouverture au public dans une commune, l'organisateur de la manifestation doit obtenir l'autorisation du maire ;

Considérant les aménagements accessibles au public et recevant plus de 50 personnes prévues pour cette manifestation, au public sont :

- Une structure CTS, de 15x40 mètres (soit d'une surface de 600m²), à usage d'espace de restauration assise et de terrasse couvert, «hospitality-club de l'open et club fedex»,
- Une structure CTS de 10X15 mètres, à usage de point de distribution de restauration,
- Une structure « accueil/billetterie/accréditation » de 10X15 mètres à usage d'accueil,
- Un ensemble de structures non isolé entre elles ou groupé situé au niveau du village open,
- La structure « tente Strech N°1 » destinée à accueillir les spectateurs en cas d'intempéries,
- La structure « tente Strech N°2 » destinée à accueillir les spectateurs en cas d'intempéries,
- Un gradin de 161 places assises ;

Des écrans géants, des plateformes podiums et des ensembles démontables

D'autres structures temporaires inaccessibles au public :



- Une structure de 10X15 mètres, à usage de restauration assise pour le personnel,
- Une structure de 10X20 mètres, à usage de restauration assise pour les volontaires,
- La structure Fédération Française de Golf,
- La structure centre média,

Les autres structures, isolées entre elles par une distance supérieure à 8 mètres ou groupées, constituent des établissements recevant du public susceptibles d'accueillir moins de 50 personnes par structures isolées ou par ensembles de structures groupées. Ils sont classés en type CTS et doivent satisfaire aux seules exigences de l'article CTS 37.

Des espaces inaccessibles au public seront dédiés à l'organisation logistique, technique et le personnel.

Arrête

Article 1^{er}: L'organisateur de l'European Tour French Madame Katinka Dufour, Championship Director Monsieur Yanik Burkhard, operations manager, est autorisé à ouvrir les structures du tournoi de golf « Fedex open de France 2025 » du 17 au 21 septembre 2025 situé Rue Henry Fraissineau 78 860 Saint Nom la bretèche

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité modifié et de respecter les prescriptions de la commission de sécurité.

Article 3 : le directeur général des services, le chef de la police municipale, le chef de la brigade de gendarmerie, le chef de la brigade des pompiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté et transmis au préfet, dont une ampliation sera notifiée à l'organisateur et une deuxième ampliation affichée près de l'entrée de l'établissement.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Saint-Nom-La-Bretèche, le 17 septembre 2025.

<ul style="list-style-type: none"> • Mis en ligne le 17/09/2025 • Document rendu exécutoire le/...../2025 <p>Certifié par le Maire</p>
--




Le Maire,

1^{er} Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA


